

Les NOTES de l'UEF-France



www.europe-federale.asso.fr

c/o Europe Direct
13 Rue de l'arbre sec – 69001 Lyon

1^o année - N° 16 – 22 décembre 2007

La Fédération selon Proudhon

David SOLDINI

Universitaire à Paris

Vice-président de l'UEF-France

Publié initialement le 9 octobre 2005 (et réactualisé depuis lors...), ce document est tiré du *blog* de David Soldini, ancien membre du Bureau national (2005-2006) des *Jeunes Européens France*

Il est utile de se souvenir, alors que le processus d'intégration et donc de fédéralisation de l'Europe semble au point mort, ce que disait le « vieux Proudhon ». Tant que les Etats seront organisés de façon unitaire, tant que subsistera le dogme de l'unicité, « leur nature sera de commander, non de transiger ni d'obéir ».

Construire une fédération

Et pour construire une fédération, pour entrevoir une unité plus grande et plus forte car fondée sur la liberté et non sur l'autorité, il faut changer la nature des Etats amenés à s'unir.

Il faut leur apprendre à transiger et, parfois, à obéir. La France n'a pas encore réellement entrepris sa révolution copernicienne. Sa nécessité est pourtant évidente.

Comment penser que des Etats dont le principe fondateur est la centralisation, démocratique ou non, acceptent de s'unir à d'autres, de se soumettre à une autorité commune et de ce simple fait en arrivent à nier leur propre nature.

La fin programmée du modèle hégélien de l'Etat souverain n'a engendré pour l'heure que le développement de cet anarchisme sauvage que Proudhon¹ méprisait.

Pourtant les classes dirigeantes de nos Etats moribonds se complaisent encore dans le culte décadent de puissances qui n'existent plus.

Ainsi parlait Proudhon

« Le système fédératif est l'opposé de la hiérarchie ou centralisation administrative et gouvernementale par laquelle se distinguent, ex aequo, les démocraties impériales, les monarchies constitutionnelles et les républiques unitaires.

Sa loi fondamentale, caractéristique, est celle-ci : dans la fédération, les attributs de l'autorité centrale se spécialisent et se restreignent, diminuent de nombre, d'immédiateté, et, si j'ose ainsi dire, d'intensité, à mesure que la Confédération se développe par l'accession de nouveaux Etats.

Dans les gouvernements centralisés, au contraire, les attributs du pouvoir suprême se multiplient, s'étendent et s'immédiatisent, attirent dans la compétence du prince les affaires des provinces, communes, corporations et particuliers, en raison directe de la superficie territoriale et du chiffre de la population. De là cet écrasement sous .../...

¹ Proudhon : Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), philosophe français, souvent classé parmi les socialistes utopistes et anarchistes, il est

également compté parmi les principaux penseurs théoriciens du courant de pensée fédéraliste. A lire sur [wikipedia](http://fr.wikipedia.org).

lequel disparaît toute liberté, non seulement communale et provinciale, mais même individuelle et nationale.

Une conséquence de ce fait c'est que, le système unitaire étant l'inverse du système fédératif, une confédération entre grandes monarchies, à plus forte raison entre démocraties impériales, est chose impossible. Des Etats comme la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, la Prusse, peuvent faire entre eux des traités d'alliance ou de commerce ; il répugne qu'ils se fédéralisent, d'abord, parce que leur principe y est contraire, qu'il les mettrait en opposition avec le pacte fédéral ; qu'en conséquence il leur faudrait abandonner quelque chose de leur souveraineté, et reconnaître au-dessus d'eux, au moins pour certains cas, un arbitre. Leur nature est de commander, non de transiger ni d'obéir.

Les princes qui, en 1813, soutenus par l'insurrection des masses, combattaient pour les libertés de l'Europe contre Napoléon, qui plus tard formèrent la Sainte Alliance², n'étaient pas des confédérés : l'absolutisme de leur pouvoir leur défendait d'en prendre le titre. C'étaient, comme en 1792, des coalisés ; l'histoire ne leur donnera pas d'autre nom. Il n'en est pas de même de la Confédération germanique³, présentement en travail de réforme, et dont le caractère de liberté et de nationalité menace de faire disparaître un jour les dynasties qui lui font obstacle. »

(Citation extraite de, Pierre Joseph PROUDHON, *Du principe fédératif*, 1863, chapitre VII)

L'UEF-France est une association fondée en 1947, dont les adhérents militent pour la construction européenne et pour l'émergence d'une Europe politique fédérale. Totalement indépendante des partis politiques, l'UEF-France appartient à l'Union des Fédéralistes Européens. L'UEF Europe est membre du World Federalist Movement (Mouvement fédéraliste mondial) et du Mouvement Européen International.

Contact presse UEF - FRANCE

Sandra FERNANDES

Sandrafernandes1@yahoo.fr

Tél : (33) 06 84 15 53 19

² **La Sainte Alliance : Alliance des grandes puissances monarchiques conservatrices qui, suite au Congrès de Vienne de 1814-1815, prétendait - sous l'autorité de Dieu- mettre un terme aux épisodes révolutionnaires de la période 1792-1815. A lire sur [wikipédia](#).**

³ **La Confédération germanique : Etat confédéral allemand régissant les territoires de langue allemande entre son instauration par le Congrès de Vienne (en 1815), et sa fin : avec la défaite de la puissance autrichienne face aux armées prussiennes (en 1866). A lire sur [wikipédia](#).**